



PRÉFET  
DE LA SARTHE

Le Mans, le 27 janvier 2020

## La Sarthe se dote d'un observatoire de l'agribashing

La stigmatisation des activités agricoles, d'élevage et de vente de produits issus de ce secteur, communément appelée « agribashing », conduit à une multiplication des actes d'incivilités, d'intimidation voire de violence envers les professionnels en lien avec l'agriculture.

Pour prendre en compte cette menace émergente et fédérer les acteurs locaux autour de la lutte contre l'agribashing, **Nicolas Quillet, préfet de la Sarthe, et Delphine Dewailly, Procureur de la République, ont réuni pour la première fois le lundi 20 janvier 2020 l'observatoire départemental de l'agribashing** regroupant la Chambre d'agriculture, les syndicats agricoles, les forces de l'ordre, la direction départementale des territoires (DDT) et la direction départementale de la protection des populations (DDPP). Cet observatoire sera réuni à minima une fois par an mais pourra l'être autant que de besoin.

Les objectifs de cet observatoire sont de :

- **Mieux connaître** : En détectant mieux l'agribashing et en assurant un suivi plus spécifique de ces infractions pour lesquelles des plaintes ne sont pas toujours déposées ;
- **Mieux prévenir** : En proposant des solutions concrètes pour prévenir les agressions, qu'elles soient physiques, verbales ou matérielles ;
- **Mieux communiquer** : En développant la communication positive sur la profession agricole.

A l'issue de cette réunion, plusieurs pistes d'actions ont d'ores et déjà été lancées :

- La déclinaison locale avec la Chambre d'Agriculture de la Sarthe de la convention nationale de partenariat entre le Ministère de l'Intérieur, la FNSEA et les JA renforçant la sécurisation par la gendarmerie des exploitations agricoles ;
- L'organisation d'actions de prévention contre les vols et intrusions par le référent sûreté de la gendarmerie au profit des agriculteurs ;
- La mutualisation des actions de prévention autour des intrusions menées par la DDPP et la Gendarmerie ;
- Une réflexion sur une possible alerte SMS via les groupements de producteurs à tous les éleveurs de la filière concernée en cas d'intrusion dans un élevage.

Préfecture de la Sarthe  
Service Départemental de la Communication Interministérielle  
☎ 02.43.39.71.74/02.43.39.70.22

[pref-communication@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-communication@sarthe.gouv.fr)  
[www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr) – twitter [@prefet72](https://twitter.com/prefet72) – Facebook : [Préfecture de la Sarthe](https://www.facebook.com/Préfecture.de.la.Sarthe)